



Mairie de Huelgoat

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 23 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 23 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre d'accueil et de loisirs, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, 1er adjoint en suppléance du maire, Monsieur Benoit MICHEL.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Madame Claude MOREL, Monsieur Jean-François PENVEN, Madame Michèle MULLER, Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Marc QUEMENER, Madame Marie Laure SEVEN, Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Aurore LEROUX, Madame Chantal FLOCH et Monsieur Gérard TOSSER.

Absents :

Monsieur Benoît MICHEL, Monsieur Dominique CONNAN, Madame Audrey GUYADER et Monsieur Pierre DI PASQUALE

Procuration :

Monsieur Pierre DI PASQUALE donne procuration à Monsieur Marc QUEMENER

Secrétaire de Séance : Madame Claude MOREL

2021-010

Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2021

Monsieur le 1^{er} adjoint donne lecture aux conseillers municipaux du procès-verbal de la séance précédente du 28 janvier 2021. Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

2021-011	Décisions du maire
----------	--------------------

Monsieur le 1^{er} adjoint informe le conseil municipal des décisions prises concernant :

- Les déclarations d'intention d'aliéner
- Un diagnostic des arbres au camping et autour de la mairie
- Sur le remplacement de la cuve à fioul au bâtiment 'La Poste' rue des cieux

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire

2021-012	Approbation du compte de gestion budget principal 2020
----------	--

Madame LE DOUJET DESPERTS, comptable public représentant la trésorerie de Carhaix, donne lecture au conseil municipal du compte de gestion 2020 établi par ses soins pour le budget principal.

Après avoir entendu Madame LE DOUJET DESPERTS et constatant la corrélation entre le compte administratif et le compte de gestion du budget communal :

Le conseil municipal décide :

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

✓ **D'adopter le compte de gestion 2020 du budget principal établi par la trésorerie de Carhaix.**

2021-013	Approbation du compte administratif : Budget principal 2020
----------	---

Monsieur le 1^{er} adjoint donne lecture du compte administratif 2020.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	
Fonctionnement	
TOTAL MANDATS EMIS 2020 (Dépenses)	1 130 906,74 €
TOTAL TITRES EMIS 2020 (Recettes)	1 640 318,26 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	509 411,52 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 (1)	509 411,52 €
Investissement	
TOTAL MANDATS EMIS 2020 (Dépenses)	566 405,35 €
TOTAL TITRES EMIS 2020 (Recettes)	591 418,16 €

DIFFERENCE TITRES - MANDATS	25 012,81 €
Résultat reporté au 31/12/2019	470 537,69 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 (2)	495 550,50 €
RESULTATS DE CLOTURE (1+2) EXERCICE 2020	1 004 962,02 €

Les résultats de clôture seront repris dans le budget primitif 2021

Monsieur le 1^{er} adjoint, en suppléance du Maire quitte la salle et laisse la présidence à Madame Claude MOREL, Adjointe, qui soumet ces résultats au vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	10
Vote contre :	0
Abstention :	0

✓ **D'approuver le compte administratif 2020 du budget principal**

2021-014	Approbation du compte de gestion 2020 : Budget « Service des eaux »
----------	--

Madame LE DOUJET DESPERTS comptable du trésor public de Carhaix donne lecture du compte de gestion 2019 établi par ses soins pour le budget service des eaux.

Après avoir entendu Madame LE DOUJET DESPERTS et constatant la corrélation entre le compte administratif et le compte de gestion du budget service des eaux :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

✓ **D'adopter le compte de gestion 2020 du budget service des eaux établi par la trésorerie de Carhaix.**

2021-015	Approbation du compte administratif 2020 : Budget « Service des eaux »
----------	---

Monsieur le 1^{er} adjoint donne lecture du compte administratif 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	
Fonctionnement	
TOTAL MANDATS EMIS (Dépenses)	99 626,61 €
TOTAL TITRES EMIS (Recettes)	141 863,88 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	42 237,27 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 (1)	42 237,27 €
Investissement	
TOTAL MANDATS EMIS (Dépenses)	137 716,06 €
TOTAL TITRES EMIS (Recettes)	186 329,99 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	48 613,93 €
<i>RESULTATS DE CLOTURE INVESTISSEMENT EXERCICE 2019</i>	246,01 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 (2)	48 859,94 €
RESULTATS DE CLOTURE (1+2) EXERCICE 2020	91 097,21 €

Les résultats de clôture seront repris dans le budget primitif 2021

Monsieur le 1^{er} adjoint quitte la salle et laisse la présidence à Madame Claude MOREL, Première Adjointe, qui soumet ces résultats au vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	10
Vote contre :	0
Abstention :	0

D'approuver le compte administratif 2020 du Budget « service des eaux ».

2021-016	Approbation du compte de gestion 2020 : Budget « Lotissement de Kerseac'h »
----------	--

Madame LE DOUJET DESPERTS comptable du trésor public de Carhaix donne lecture du compte de gestion 2020 établi par ses soins pour le budget Lotissement de Kerseac'h.

Après avoir entendu Madame LE DOUJET DESPERTS et constatant la corrélation entre le compte administratif et le compte de gestion du budget Lotissement de Kerseac'h:

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

D'adopter le compte de gestion 2020 du budget Lotissement de Kerseac'h établi par la trésorerie de Carhaix.

2021-017	Approbation du compte administratif 2020 : Budget « Lotissement de Kerseac'h »
----------	---

Monsieur le 1^{er} adjoint donne lecture du compte administratif 2020.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	
Fonctionnement	
TOTAL MANDATS EMIS (Dépenses)	82 667,34 €
TOTAL TITRES EMIS (Recettes)	82 667,34 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	0,00 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 (1)	0,00 €
Investissement	
TOTAL MANDATS EMIS (Dépenses)	63 407,74 €
TOTAL TITRES EMIS (Recettes)	81 235,57 €
DIFFERENCE TITRES - MANDATS	17 827,83 €
<i>RESULTATS DE CLOTURE INVESTISSEMENT EXERCICE 2019</i>	84 871,00 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 (2)	102 698,83 €
RESULTATS DE CLOTURE (1+2) EXERCICE 2020	102 698,83 €

Les résultats de clôture seront repris dans le budget primitif 2021

Monsieur le 1^{er} adjoint quitte la salle et laisse la présidence à Madame Claude MOREL, Adjointe, qui soumet ces résultats au vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	10
Vote contre :	0
Abstention :	0

D'approuver le compte administratif 2020 du lotissement de Kerseac'h

2021-018	Taux d'imposition applicables pour l'année 2021
----------	--

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis cette année, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants. Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Commune par commune les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient directeur sera institué et permettra d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019. (14,71%)

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition applicables pour l'exercice 2020 et propose de les maintenir pour l'année 2021

- Taxe foncière (bâti) : 19,01%
- Taxe foncière (non bâti) : 45,12%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

- **Décide d'adopter les taux présentés ci-dessus pour l'année 2021**

- **Taxe foncière (bâti) : 19,01%**
- **Taxe foncière (non bâti) : 45,12%**

2021-019	Affectation du résultat 2020 : budget principal
----------	--

Monsieur le 1^{er} adjoint propose à l'assemblée d'approuver l'affectation de résultat suivante pour le budget principal :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	
<i>Résultat de fonctionnement</i>	
Résultat de l'exercice à reporter :	509 411,52 €
L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 1068 en section d'investissement	
<i>Résultat d'investissement</i>	
Résultat de l'exercice à reporter :	495 550,50 €
L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

✓ *D'approuver l'affectation de résultat 2020 ci-dessus pour le budget principal.*

2021-020	Affectation du résultat 2020 : budget service des eaux
----------	---

Monsieur le 1^{er} adjoint propose à l'assemblée d'approuver l'affectation de résultat suivante pour le budget service des eaux :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	
<i>Résultat de fonctionnement</i>	
Résultat de l'exercice à reporté	42 237,27 €
L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 1068 en section d'investissement	
<i>Résultat d'investissement</i>	
Résultat de l'exercice à reporté	48 859,94 €
L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

✓ **D'approuver l'affectation de résultat 2020 ci-dessus pour le budget service des eaux.**

2021-020	Affectation du résultat 2020 : budget lotissement de Kerseac'h
----------	---

Monsieur le 1^{er} adjoint propose à l'assemblée d'approuver l'affectation de résultat suivante pour le budget lotissement de Kerseac'h :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice à reporté	0,00 €
L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 1068 en section d'investissement	
Résultat d'investissement	
Résultat de l'exercice à reporté	102 698,83 €
L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

✓ **D'approuver l'affectation de résultat 2020 ci-dessus pour le budget lotissement de Kerseac'h.**

2021-021	Vote du Budget principal 2021
----------	--------------------------------------

Vu la présentation du budget à la commission finance du mercredi 17 février 2021

Monsieur le 1^{er} adjoint présente à l'assemblée les propositions de prévisions budgétaires pour l'exercice 2021 au titre du budget principal. Elles s'établissent comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2021	
Dépenses 2021	
Fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	429 450,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	619 900,00
014 - Atténuation de produits	8 000,00
022 – Dépenses imprévues	5 000,00
023 – Virement à la section d'investissement	189 958,00

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 248,00
65 - Autres charges de gestion courante	137 034,00
66 - Charges financières	25 000,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00
68 - Dotations aux amortissements et provisions	200,00
Total dépenses de fonctionnement	1 461 790,00
Investissement	
020 - Dépenses imprévues	10 000,00
040 - Charges transférées	5 000,00
041 - Opération patrimoniales	65 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	101 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	16 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	263 500,00
21 - Immobilisations corporelles	1 268 600,00
23 - Immobilisations en cours	374 000,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00
4581 - Opération sous mandat	0,00
Total dépenses d'investissement	2 103 100,00

Recettes 2021	
Fonctionnement	
013 - Atténuations de charges	4 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	81 100,00
73 - Impôts et taxes	883 000,00
74 - Dotations participations et subventions	466 140,00
75 - Autres produits de gestion courante	22 250,00
76 - Produits financiers	100,00
77 - Produits exceptionnels	200,00
Total recettes de fonctionnement	1 461 790,00
Investissement	
001 - Solde d'exécution positif reporté	495 550,50
021 - Virement de la section de fonctionnement	189 958,00
040- Opérations d'ordre entre sections	46 248,00
041 - Opérations patrimoniales	65 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	32 000,00
1068-Exédents de fonctionnement capitalisés	509 411,52
13 - Subventions d'investissement	559 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	205 931,98
4582 - Opérations sous mandat	0,00
Total des recettes d'investissement	2 103 100,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

✓ **D'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2021 en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus.**

2021-022	Vote du Budget service des eaux 2021
----------	---

Vu la présentation du budget à la commission finance du mercredi 17 février 2021

Monsieur le 1^{er} adjoint présente à l'assemblée les propositions de prévisions budgétaires pour l'exercice 2021 au titre du budget service des eaux. Elles s'établissent comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2021	
Dépenses 2021	
Fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	23 100,00 €
012 - Charges de personnel	1 000,00 €
022 – Dépenses imprévues	1 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	4 718,65 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 234,79 €
65 - Autres charges de gestion courante	200,00 €
66 - Charges financières	16 400,00 €
67 – Charges exceptionnelles	400,00 €
Total dépenses de fonctionnement	118 053,44 €
Investissement	
001 – Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €
020 – Dépenses imprévues	4 500,00 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	22 953,44 €
041- Opérations patrimoniales	8 160,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	22 900,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	29 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	145 000,00 €
Total dépenses d'investissement	232 513,44 €

Recettes 2021

Fonctionnement	
042 – Opérations d’ordre de transfert entre section	22 953,44 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	87 900,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	6 200,00 €
Total recettes de fonctionnement	118 053,44 €
Investissement	
01- Solde d’exécution de la section d’investissement reporté	48 859,94 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	4 718,65 €
040- Opérations d’ordre entre sections	71 234,79 €
041- Opérations patrimoniales	8 160,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	42 237,27 €
13 - Subventions d’investissement	20 200,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	37 102,79 €
Total des recettes d’investissement	232 513,44 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

✓ *D’approuver le budget primitif du budget service des eaux pour l’exercice 2021 en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus.*

2021-023	Vote du Budget lotissement de Kerseac’h 2021
----------	---

Vu la présentation du budget à la commission finance du mercredi 17 février 2021

Monsieur le 1^{er} adjoint présente à l’assemblée les propositions de prévisions budgétaires pour l’exercice 2021 au titre du budget lotissement de Kerseac’h. Elles s’établissent comme suit :

Dépenses 2021	
Fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	93 198,83 €
042 - Opérations d’ordre de transfert entre sections	54 925,67 €
65 - Autres charges de gestion courante	5,00 €
66 - Charges financières	900,00 €
Total dépenses de fonctionnement	149 029,50 €
Investissement	
040 – Opérations d’ordre entre sections	149 024,50 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 600,00 €

Total dépenses d'investissement	157 624,50 €
--	---------------------

Recettes 2021	
Fonctionnement	
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	149 024,50 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	5,00 €
Total recettes de fonctionnement	149 029,50 €
Investissement	
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	102 698,83 €
040- Opérations d'ordre entre sections	54 925,67 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Total des recettes d'investissement	157 624,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

✓ **D'approuver le budget primitif du budget lotissement de Kerseac'h pour l'exercice 2021 en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus.**

2021-024	Inscription d'un circuit VTT au PDIPR
-----------------	--

Monsieur le 1^{er} adjoint porte à la connaissance du Conseil le projet d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de l'itinéraire de randonnée suivant :

CIRCUIT VTT N°8 (Voir tracé en annexe)

Ce projet est proposé la Communauté de communes : Monts d'Arrée Communauté, 12 route de Plonevez du Faou 29530 Loqueffret.

Monsieur le 1^{er} adjoint informe le Conseil que cet itinéraire emprunte des chemins ruraux.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil général, engage la commune sur le maintien des chemins ruraux concernés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural inscrit au PDIPR, la commune doit informer le Conseil général et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	11
-------------	----

Vote contre :	0
Abstention :	0

AUTORISE le passage de randonneurs sur propriété privée communale selon les tracés présentés en annexe ;

AUTORISE Le balisage des itinéraires conformément au cahier des charges « *balisage et signalétique en randonnées* » du Conseil Départemental du Finistère et la promotion touristique de tracés ;

DEMANDE l'inscription au PDIPR de l'itinéraire présenté en annexe et s'engage, à ce titre, à conserver les chemins et sentiers communaux, en proposant un itinéraire de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière

AUTORISE le suppléant du maire à signer tout document en lien avec la présente délibération

2021-025	Travaux d'effacement des réseaux éclairage public et télécom au quartier de Kervao.
----------	--

Monsieur le 1^{er} adjoint donne la parole à Mr QUEMENER, l'adjoint aux travaux qui présente au Conseil Municipal le projet d'effacement de tous les réseaux aériens et d'amélioration de l'éclairage public et du réseau téléphonique (câble cuivre et future fibre) :

- P17 Les Bruyères- -rue des Bruyères-Impasse Allende-Aragon-Bonnets Rouges et Ajoncs
- Impasse St-Laurent jusqu'au P11 route de Berrien – Rue St-Laurent

La mise en souterrain est rendue nécessaire par le déploiement de la fibre optique début 2022 et pour ce faire de la création du génie civil par pose de réservation et chambre de tirage. Il convient donc de procéder également à la mise en souterrain des autres réseaux en tranchée commune.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseau BT souterrain + dépose réseaux BT	HT	482 761.95€
- Réseau EP comprenant la dépose des anciens Appareils, la fourniture et mise en place des candélabres	HT	84 800,00€
- Effacement du réseau PTT	HT	96 552.38€

Le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF	482 761.95€
Financement de la commune	
Basse tension	0
FT (ttc)	115 862.86€
EP (ht)	84 800,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

- Accepte le projet de réalisation des travaux d'effacement de tous les réseaux aériens et d'amélioration de l'éclairage public pour les montants ci-dessus désignés hors taxes
- Précise que ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEF pour la basse tension, sous maîtrise d'ouvrage du SIECE pour l'éclairage public et sous maîtrise d'ouvrage de la commune pour la partie France Télécom.
- La commune versera au SIECE le montant ht du coût de l'éclairage public

2021-026	Validation de la localisation de boîtes de stationnement de vélos.
----------	---

Mr Le 1^{er} adjoint donne la parole à Mme Marie Brigitte BRETHERS.

La destination Cœur de Bretagne- Kalon breizh regroupe 9 communautés de communes situées dans le centre Bretagne. Elle fait partie des 10 destinations définies par le comité régional du tourisme de Bretagne.

La stratégie de développement touristique de la Destination Cœur de Bretagne - Kalon Breizh, prévoit une amélioration de l'offre de parking pour les vélos empruntant la voie verte. Il existe une jonction entre la voie verte et Huelgoat. (Tronçon Gare de Locmaria Berrien – Bourg de Huelgoat).

Ce dispositif prévoit la mise en place de deux boîtes à vélo et de tables de pique-nique couvertes et découvertes au sein de la commune.

Des élus ont rencontré Mr Éric Prigent, adjoint au tourisme au sein de Monts d'Arrée Communauté. Suite aux différents éléments qui ont été transmis aux élus. Il est nécessaire de bien choisir les futurs emplacements des 2 boîtes-vélos et des tables de pique-nique. Les boîtes à vélos doivent se situer près de sanitaires publics. Il doit avoir également un accès à un point d'eau et à des prises électriques.

Suite au conseil municipal du 28 janvier, cette question a été mise en suspens.

A ce jour, Il est proposé au conseil les deux sites suivants :

- Le parking du CAL sur la partie basse coté lac et du parc de la roche verte.
- Le parking au bord du lac, rue du Général De Gaulle à proximité des bornes de recharge pour véhicules électriques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Vote pour :	11
Vote contre :	0

Abstention :	0
--------------	---

- DECIDE l'implantation de deux boxes à vélos et de tables de piques niques
- VALIDE leurs localisations présentées ci-dessus

Monsieur le 1^{er} adjoint clôt les débats et lève la séance à 19h50.

En suppléance du Maire,
Monsieur Jacques THEPAUT, 1^{er} Adjoint



